

2000 02 10 - 0003 - 22

LYON MATIN

14 RUE DE LA CHARITE
69002 LYON

Tel: 04 72 22 24 24
10 FEVRIER 00

Disparus : briser le silence

Des familles de victimes tentent de sensibiliser les Européens au problème des « disparitions forcées » tout autour de la Méditerranée. Une convention internationale est actuellement élaborée à l'ONU.

LE CHIFFRE, qui n'est pourtant qu'une estimation, fait froid dans le dos : Ils seraient 20 000 à avoir disparu au cours de ces dernières années tout autour du pourtour méditerranéen. 20 000 dont les proches restent sans nouvelles après qu'ils furent raptés à l'aube par quelque police secrète ou arrêté à un barrage tenu soit par des militaires soit par une bande armée. Ils peuvent être syriens, marocains, libyens. Ils sont surtout turcs, algériens, libanais. Et, si on ne sait rien de leur destin, on le devine toutefois : Ils ont été victimes de ce qu'on appelle pudiquement une « exécution extrajudiciaire » ou croupissent, au secret, dans des prisons qui ne disent pas leurs noms.

Depuis mardi, 26 familles de disparus sont présentes à Paris à l'invitation de la Fédération internationale des Droits de l'Homme (FIDH). Sensées représenter les 20 000 absents, elles entendent sensibiliser les gouvernements de l'Union européenne à ce problème au moment où celle-ci s'engage résolument dans une politique de partenariat économique avec douze pays médi-

terranéens. « Nous souhaitons que la France, qui assurera la présidence de l'Union européenne au deuxième semestre 2000, mette cette question à l'ordre du jour de la prochaine conférence euroméditerranéenne » explique Driss El Yatami, secrétaire général adjoint de la FIDH, qui poursuit : « il est nécessaire que l'Union européenne impose le règlement du problème des disparus dans tous les accords bilatéraux d'association à venir et que les gouvernements respectent leurs signatures ».

Au delà, la FIDH entend également faire pression pour que l'Europe parvienne à faire adopter, lors de la 56^e session de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, une convention sur la disparition forcée.

A Paris les délégations ont obtenu plusieurs rendez-vous, notamment au quai d'Orsay et auprès de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Vendredi, elles rencontreront à Bruxelles et à Genève des parlementaires européens et des fonctionnaires de l'ONU.

R. R.